

CODE DIPLOME : 26031403

CODE RNCP : 35526

OBJECTIFS

Constituant le premier niveau de la pyramide des diplômes comptables supérieurs, le DCG a pour vocation première de sanctionner un niveau de connaissances et de compétences générales, mais aussi spécialisées, nécessaire à la réalisation de missions dans le domaine de la gestion et de la comptabilité pour un collaborateur tant au sein d'un cabinet d'expertise comptable que dans un service de gestion d'une organisation. Il atteste l'acquisition d'un socle de connaissances nécessaires pour la formation à l'expertise-comptable.

Activités visées :

- Analyse des actes juridiques courants en lien avec l'activité d'une organisation
- Analyse juridique du cadre sociétaire d'une activité économique
- Suivi de dossiers clients en matière de droit social
- Accompagnement en matière fiscale d'un client
- Tenue de la comptabilité courante d'une organisation en vue de l'établissement des documents de synthèse
- Analyse des choix de comptabilisation des éléments d'actifs et de passif
- Conception des outils nécessaires au suivi de l'activité en vue d'améliorer sa performance
- Conduite de l'analyse financière d'une activité économique
- Organisation de la structure et du traitement de l'information au sein d'une organisation

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Cabinet d'expertise comptable et commissariat aux comptes, entreprises et collectivités publiques

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Date de l'enregistrement : 31-03-2021
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2025

NIVEAU de SORTIE

Titre reconnu par l'État de niveau 6, grade Licence.

CONTACT CFP-CFA MONTPLAISIR

14 rue B.de Laffemas, BP 20072, 26903 Valence CEDEX 9
04.75.82.16.90
secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org

www.cfp-montplaisir.org

Responsable pédagogique : Jean-Pierre Debayle – jean.pierre.debayle@ensemble-montplaisir.org
Directrice du CFA : Nathalie Cornut-Chauvinc – nathalie.cornut@ensemble-montplaisir.org

DURÉE DE LA FORMATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

560 heures (sur 1 an)
Démarrage en septembre

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

560 heures (sur 1 an)
Démarrage en septembre

Autres
situations :
nous
contacter !

COÛT DE LA FORMATION

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Coût annuel de la formation : 8000€

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

9.90 eurosTTC/heure
TVA non applicable selon l'Art.293b du code général des impôts

DURÉE DU CONTRAT

1 an, modulable en fonction du positionnement*
(jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible.
Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 2,5 jours en CFA, 2,5 jours en entreprise.

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription

PRÉREQUIS

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus. Autres profils, nous contacter
- **Niveau d'entrée** : 1ère et 2ème année DCG validées.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- **Âge** : jusqu'à 25 ans révolus. Autres profils, nous contacter
- **Niveau d'entrée** : 1ère et 2ème année DCG validées.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation par alternance.

Les enseignants-formateurs construisent des séquences d'apprentissage selon le programme de formation et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Deux visites de suivi sont menées par les formateurs durant la formation, et un dialogue régulier est noué avec les tuteurs.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation (exercices pratiques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Accompagnement personnalisé
 - Environnement numérique de travail : Ecole Directe et Teams

CONTENU de la FORMATION

- E2 Droit des sociétés
- E3 Droit social
- E4 Droit Fiscal
- E6 Finance des entreprises
- E7 Management
- E10 Comptabilité approfondie
- E11 Contrôle de Gestion

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Afin d'aider l'apprenti(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation : Devoirs sur table, exercices en classe, devoirs maison, exposés oraux...
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage/Tuteur)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée
- 2 conseils de formation et 2 bulletins de notes

ÉVALUATION CERTIFICATIVES/SESSION D'EXAMEN

Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Epreuves	Coefficient	ECTS	Mode
E1 Fondamentaux du droit	1	12	Épreuve Ecrite
E2 Droits des sociétés et des groupements d'affaires	1	12	Épreuve Ecrite
E3 Droit social	1	12	Épreuve Ecrite
E4 Droit fiscal	1	12	Épreuve Ecrite
E5 Economie Contemporaine	1,5	18	Épreuve Ecrite
E6 Finance d'entreprise	1	12	Épreuve Ecrite
E7 Management	1,5	18	Épreuve Ecrite
E8 Système d'information de gestion	1,5	18	Épreuve Ecrite
E9 Comptabilité	1	12	Épreuve Ecrite
E10 Comptabilité Approfondie	1	12	Épreuve Ecrite
E11 Contrôle de gestion	1,5	18	Épreuve Ecrite
E12 Anglais des Affaires	1	12	Épreuve Ecrite
E13 Communication Professionnelle	1	12	Épreuve Ecrite
E14 (facultative) Langue vivante étranger	1	12	Épreuve Ecrite

RÉFÉRENCES : TAUX MOYENS DU CFP MONTPLAISIR

	2024	2023	2022
Taux de réussite globaux - BAC+3 BAC+5	85,7%	74,2%	72,6%
CFP-CFA MONTPLAISIR			
Taux de réussite DCG	100,0%	100,0%	83,0%
Taux de présentation à l'examen	100,0%	100,0%	100,0%
Taux de réussite DCG			
Académie de Grenoble	41,0%	45,8%	39,0%
Insertion professionnelle (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	100,0%	40,0%	0,0%
En recherche d'emploi	0,0%	0,0%	0,0%
Taux de poursuite d'étude	0,0%	60,0%	100,0%

APRÈS LA FORMATION

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES / PASSERELLES :

Le DCG permet de poursuivre des études :

- vers l'expertise comptable, ses titulaires pouvant s'inscrire au DSCG.
- en Master, notamment dans le domaine de la comptabilité et des sciences de gestion.

DÉBOUCHES PROFESSIONNELS :

Un titulaire du DCG peut exercer toutes fonctions nécessitant un niveau licence dans les domaines de la comptabilité, de la gestion, de la finance d'entreprise, du contrôle de gestion, des ressources humaines au sein de différents types d'organisations (sociétés, associations, collectivités publiques...)

- Collaborateur dans un cabinet d'expertise comptable ;
- Comptable au sein d'une organisation ;
- Collaborateur au sein d'un service de contrôle de gestion
- Collaborateur au sein d'un service de ressources humaines
- Collaborateur au sein d'une entreprise d'audit